



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 avril 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Sédrick Bolduc.

**Nature et effets :**

**Régularisation du lot 5 687 389 (Rénovation cadastrale) :**

Ce lot, issu d'un arpentage déposé le 13 octobre 1987, présente une superficie actuelle de 3 166,3 m<sup>2</sup> et une profondeur de 49,97 m. Ces dimensions dérogent au Règlement de lotissement n° 81-61 en vigueur au moment de sa création, lequel exigeait une superficie minimale de 4 000 m<sup>2</sup> et une profondeur de 75 m. Cette situation entraîne des écarts respectifs de 833,7 m<sup>2</sup> et 25,03 m sur la profondeur, nécessitant une régularisation administrative.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 687 389, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le chemin Guertin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2026.**

**Yves Deslongchamps**  
Directeur général et greffier-trésorier

### Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Sédrick Bolduc à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 19 mars 2026.

Yves Deslongchamps  
Directeur général et greffier-trésorier

2026/03/19

Date